Livret d'accueil du stagiaire

2024

Formations continues et Conseil pour les professionnels et établissements du secteur sanitaire, social et médico-social

www.mediconseil-formation.fr

MEDICONSEIL FORMATION – 20 Rue de Carrère 64420 SOUMOULOU
contact@mediconseil-formation.fr – www.mediconseil-formation.fr – Siret: 835 149 824 00038
N° d'enregistrement 75640432364 - Tél. : 05.59.71.45.29

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE NOTRE ORGANISME DE FORMATION 3

1.1 ACCUEIL DU STAGIAIRE 3
1.2 HISTORIQUE 4
1.3 MISSIONS ET VALEURS 4
1.4 NOTRE EQUIPE 6
1.5 CERTIFICATION 7

2. VIE PRATIQUE DU STAGIAIRE 8

2.1 ACCES AUX LOCAUX DE MÉDICONSEIL FORMATION 8
2.2 HORAIRES D'OUVERTURE MÉDICONSEIL FORMATION 8
2.3 NOS FORMATIONS INTER 9
2.4 RESTAURATION 9
2.5 DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE 9

3. DEMARCHE PEDAGOGIQUE : MODALITES ET METHODES 10

4. REGLES DE SECURITE 11

5. ANNEXE : LE REGLEMENT INTERIEUR 13

MEDICONSEIL FORMATION – 20 Rue de Carrère 64420 SOUMOULOU
contact@mediconseil-formation.fr – www.mediconseil-formation.fr – Siret: 835 149 824 00038
N° d'enregistrement 75640432364 - Tél. : 05.59.71.45.29

1. Présentation de notre organisme de formation

1.1 Accueil du stagiaire

Madame, Monsieur,

Vous avez témoigné votre intérêt pour effectuer votre stage au sein de notre organisme de formation MÉDICONSEIL FORMATION et nous vous en remercions.
Notre établissement, renommé pour sa capacité à proposer des formations concrètes, sur le terrain pour les professionnels et établissements des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, mais également pour ses conseils et accompagnements sur-mesure pour la gestion de votre établissement de santé, se pose désormais comme un organisme de conseil et de formation incontournable dans la région.
Les professionnels de MÉDICONSEL FORMATION, reconnus dans le milieu de la santé, mettent leur expertise et leur savoir-faire à votre disposition pour une proposition de formation adaptée aux compétences et attentes visées.
Sensibles à notre appartenance géographique, nous ciblons essentiellement nos interventions sur la Région Nouvelle Aquitaine mais restons à votre écoute pour un projet sur-mesure en dehors de cette zone.
Soucieux du confort des professionnels et usagers et d'une pratique professionnelle attentive aux problématiques liées à leur prise en soins, MÉDICONSEIL FORMATION propose un accompagnement particulier.
Notre volonté principale est, par la mise en place d'actions de formation, de préserver les acteurs en leur délivrant les outils nécessaires à une bonne pratique professionnelle et en les conseillant pour permettre une prise en soins maximale et efficace tout en assurant le bien-être permanent des usagers.

Aussi, si notre engagement à votre service vous donne un certain nombre de droit, il vous impose également le respect de vos devoirs.

La qualité de votre accueil est une réponse à cette problématique et nous sommes ravies de vous mettre à disposition ce livret dans l'esprit des valeurs humanistes qui anime toute l'équipe.
Notre équipe est complétée par l'expertise d'un référent handicap qui répondra à toutes les sollicitations et questionnements en termes d'accueil de stagiaires en situation de handicap.

MEDICONSEIL FORMATION – 20 Rue de Carrère 64420 SOUMOULOU
contact@mediconseil-formation.fr – www.mediconseil-formation.fr – Siret: 835 149 824 00038
N° d'enregistrement 75640432364 - Tél. : 05.59.71.45.29

1.2 Historique

Le mot d'Angélique CROCHET, fondatrice et Directrice du cabinet MÉDICONSEIL FORMATION.

C'est avec joie que nous vous accueillons aujourd'hui.
Depuis sa création début 2018, le cabinet n'a de cesse de progresser et de proposer de nouveaux programmes de formations dédiés à des publics des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Professionnels, managers, personnes accueillies dans différentes structures, aidants…nous avons à cœur de rendre meilleur le quotidien de chacun.

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de MÉDICONSEIL FORMATION et vous souhaitons un très bon stage parmi nous.

1.3 Missions et valeurs

Basées sur des valeurs humaines fortes, les formations proposées ont pour but de guider les professionnels dans leur démarche de changement et/ou d'amélioration de leur accompagnement des personnes les plus vulnérables dont ils prennent soin quotidiennement. Ces formations s'adressent aux professionnels salariés travaillant auprès de personnes âgées et ou handicapées, en institution ou à domicile.

Nos missions :

Nos valeurs :

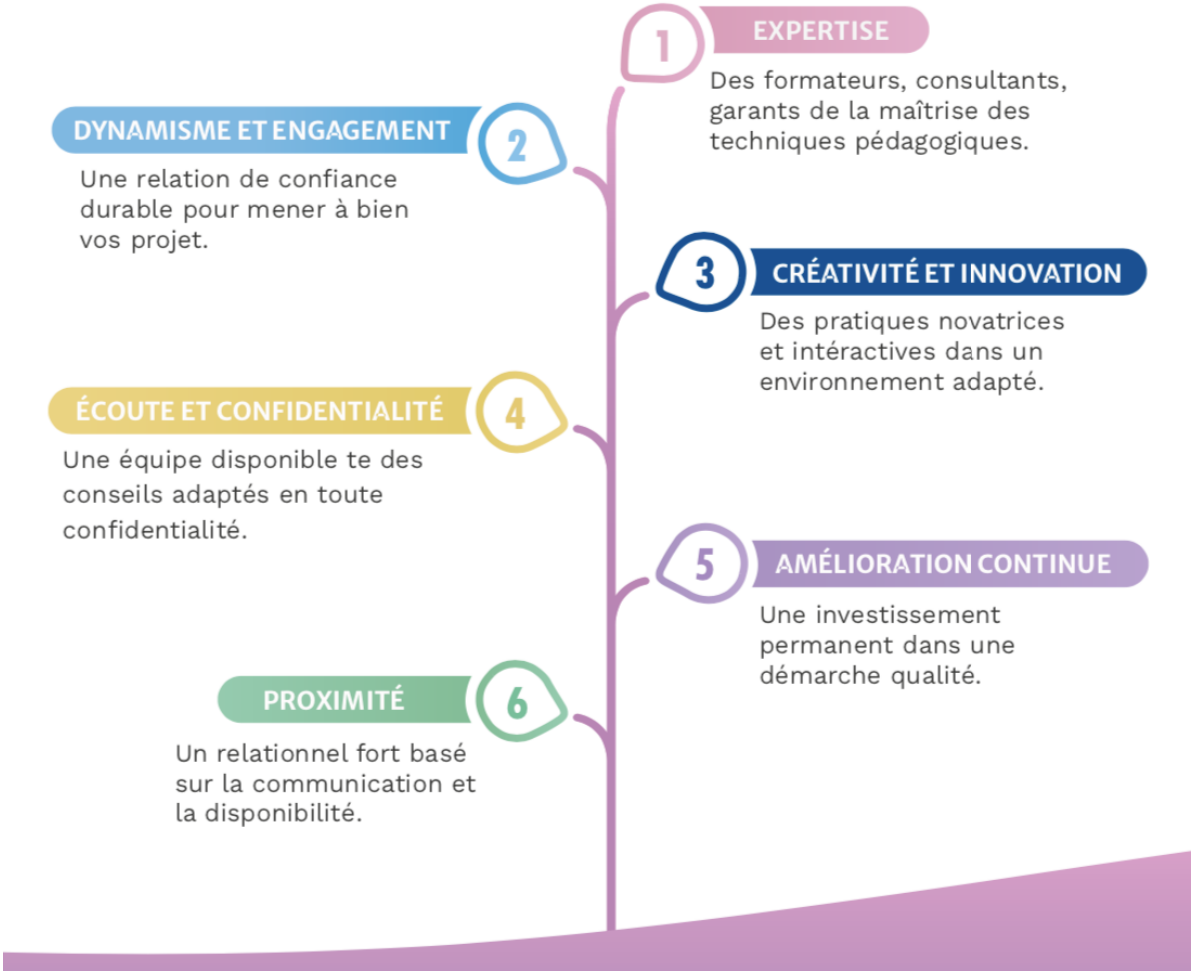

MEDICONSEIL FORMATION – 20 Rue de Carrère 64420 SOUMOULOU
contact@mediconseil-formation.fr – www.mediconseil-formation.fr – Siret: 835 149 824 00038
N° d'enregistrement 75640432364 - Tél. : 05.59.71.45.29

1.4 Notre équipe

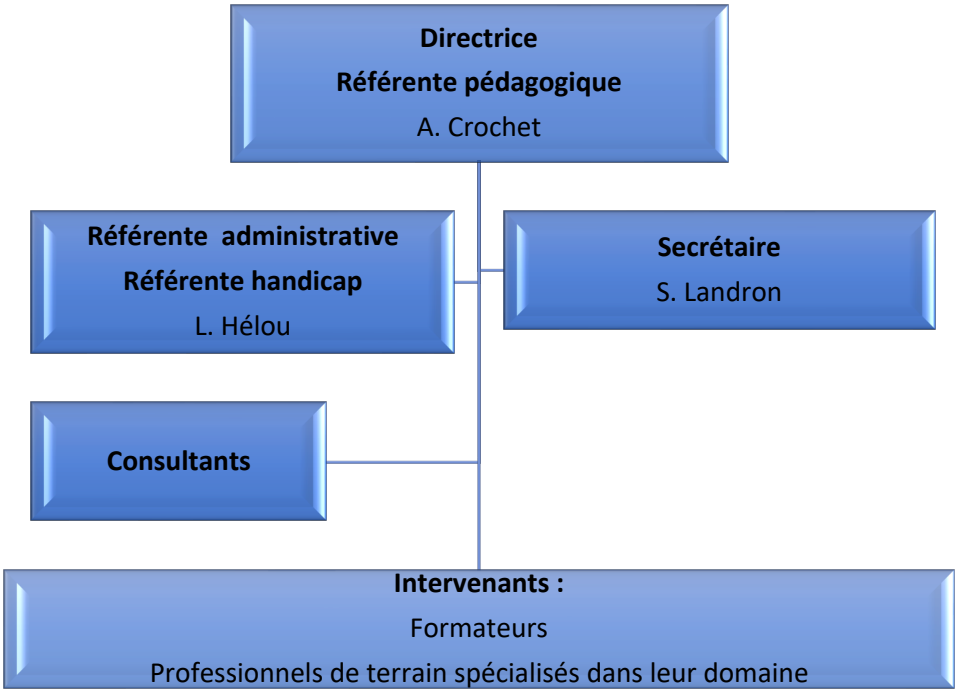

Angélique possède une solide expérience dans l'ingénierie de formation et de projet.
Elle est responsable de l'actualisation pédagogique de l'équipe de formateurs ainsi que de l'innovation pédagogique.

Léa prend en charge l'ensemble des aspects administratifs et de gestion du cabinet.
Elle coordonne les différentes interventions et assure la relation clientèle au quotidien.
Référente handicap du cabinet, elle anime et met en œuvre la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation, définie par la direction.

Sandrine peut également soutenir et prendre en charge l'ensemble des aspects administratifs et de gestion du cabinet. Elle s'occupe de la partie commerciale et est à l'écoute des besoins des entreprises.

MÉDICONSEIL FORMATION regroupe une équipe de formateurs, tous spécialisés et sensibilisés à votre secteur (Directeur de structure, Infirmière, Médecin, Psychologue clinicien, Ergothérapeute, Psychomotricien, Ostéopathe, Qualiticien…).
Professionnels de terrain, ils possèdent une connaissance solide des problèmes et des enjeux pour mieux répondre à vos besoins et demandes spécifiques. MÉDICONSEIL FORMATION garantit ainsi l'élaboration de formations personnalisées et adaptées à votre environnement et à vos attentes.
Tous nos formateurs sont experts dans leur domaine d'intervention et sont recrutés, formés et supervisés selon un processus qualité strict. Ils mettent à jour en permanence leurs connaissances et justifient tous d'une expérience opérationnelle solide. Capables de s'adapter à vos projets avec des programmes au plus près de vos besoins, ils sauront vous accompagner dans votre projet de formation.

1.5 Certification

MÉDICONSEIL FORMATION est un organisme de formation certifié :

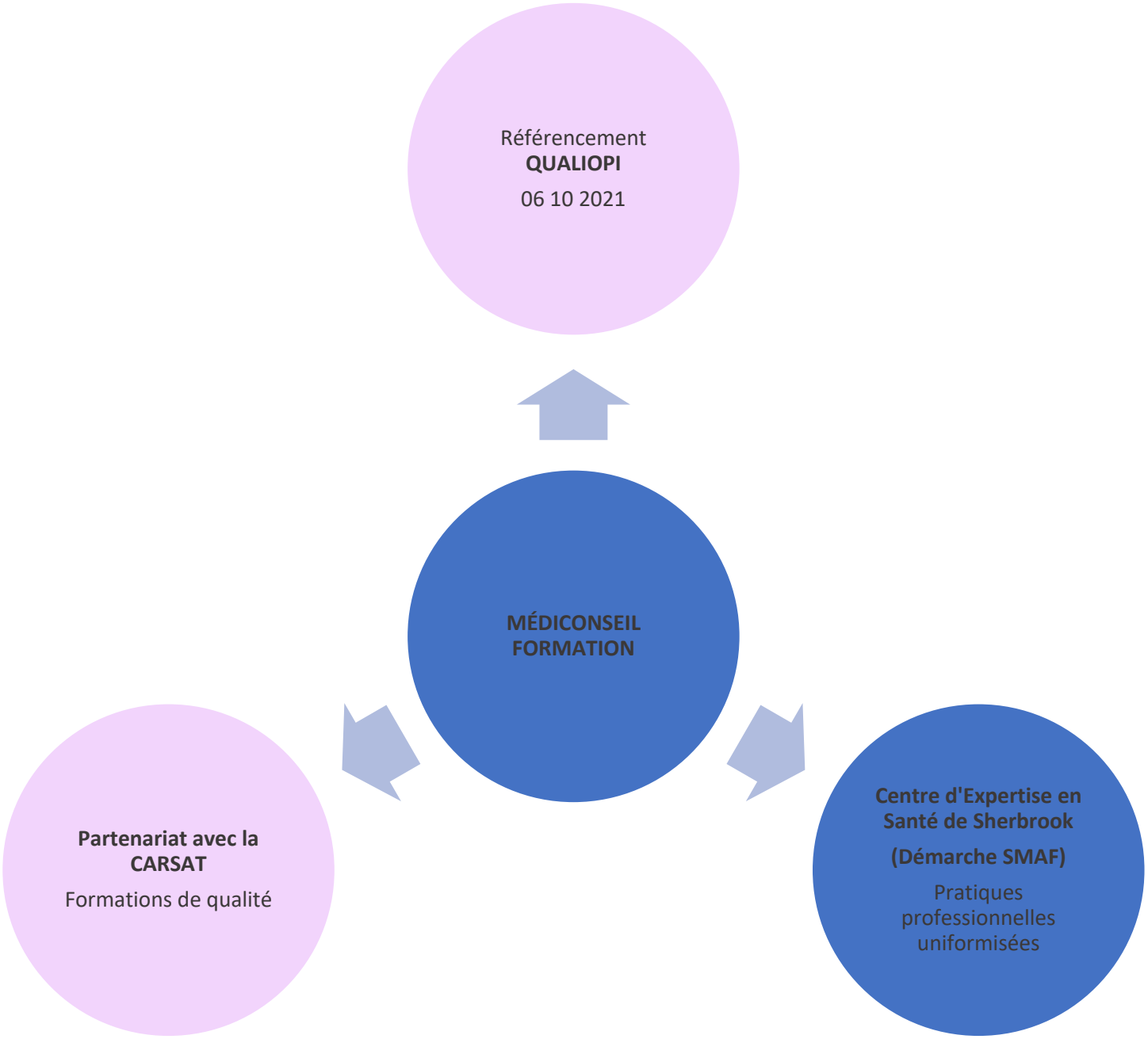

MEDICONSEIL FORMATION – 20 Rue de Carrère 64420 SOUMOULOU
contact@mediconseil-formation.fr – www.mediconseil-formation.fr – Siret: 835 149 824 00038
N° d'enregistrement 75640432364 - Tél. : 05.59.71.45.29

2. Vie pratique du stagiaire

2.1 Accès aux locaux de MÉDICONSEIL FORMATION

Le cabinet est situé au 20 rue de Carrère 64420 SOUMOULOU.

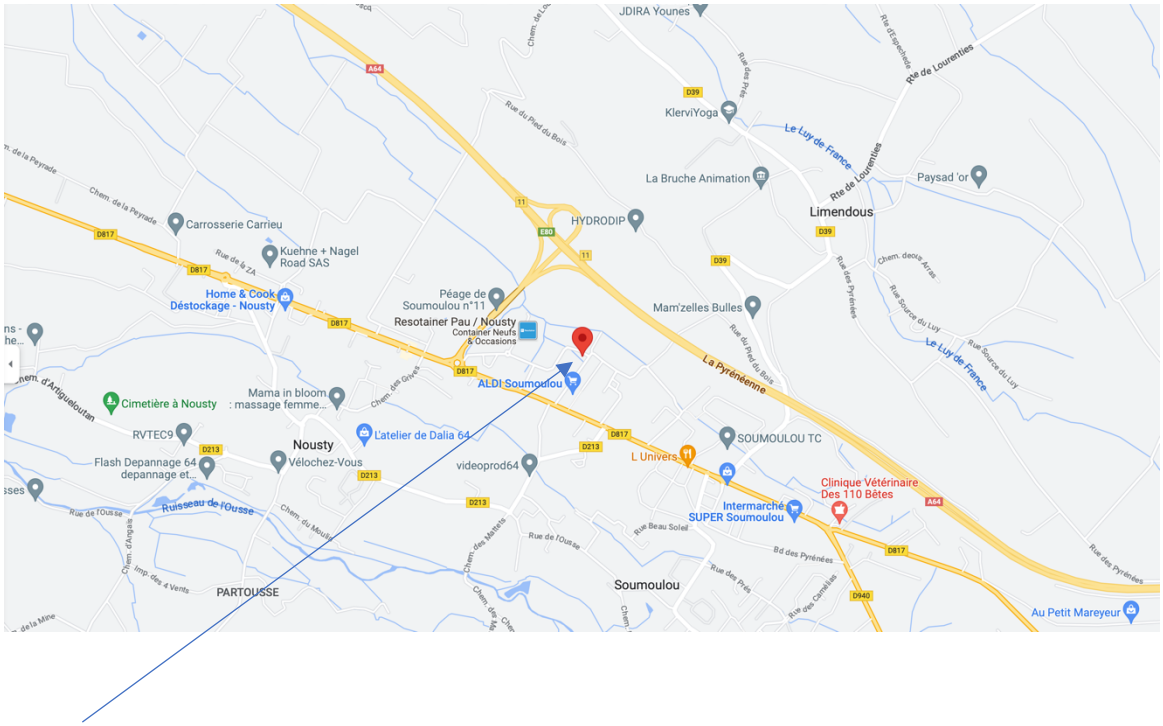

Médiconseil Formation

L'accès et le stationnement sur le parking sont gratuits. Une place de stationnement PMR est à votre disposition.

2.2 Horaires d'ouverture MÉDICONSEIL FORMATION

Pour toute demande, vous pouvez contacter l'organisme formateur du lundi au vendredi : 9h00 – 13h00 / 14h00 – 17h00

- Par téléphone : 05.59.71.45.29
- Par mail : contact@mediconseil-formation.fr

2.3 Nos formations INTER

MÉDICONSEIL FORMATION dispose d'un local adapté avec une salle de formation et un appartement pédagogique.

En cas de formation, l'établissement ouvre sa porte à 8h30.

Un membre de l'équipe de MÉDICONSEIL FORMATION est présent le premier jour de formation pour vous y accueillir.

Les horaires de formation sont habituellement : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00, et une collation d'accueil vous est offerte à partir de 8h30.
La programmation des horaires pourra être modifiée et adaptée aux contraintes ou souhaits des participants et/ou des clients, après en avoir informé le formateur référent et en accord avec l'ensemble du groupe.

2.4 Restauration

A l'heure du déjeuner, il est possible de prendre le repas avec le formateur dans un restaurant situé au plus près du lieu de formation. En cas de régime alimentaire particulier, possibilité de s'adapter.
Il est également possible d'apporter votre propre déjeuner, avec mise à disposition d'un espace de pause équipé d'un micro-ondes et d'un réfrigérateur (à confirmer en fonction du site d'accueil de la formation).

Les informations spécifiques dédiées à la formation suivie seront détaillées dans la convocation de formation.

Le déjeuner n'est pas compris dans le prix du stage.

2.5 Droits et devoirs du stagiaire

- Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur (fourni en annexe) et s'y conformer.
- Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur du lieu d'accueil de la formation.
- Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).
- Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.
- Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

3. Démarche pédagogique : modalités et méthodes

Les modalités pédagogiques

Formation en INTER : une session est organisée avec des salariés de différentes structures. La formation se réalise en présentiel dans la salle de formation du cabinet MEDICONSEIL FORMATION (appartement pédagogique et salle de formation) situé 20 rue de Carrère 64420 SOUMOULOU.
Formation en INTRA : une session est organisée avec des salariés appartenant à une même établissement/service. Elle se fait en présentiel dans les locaux de l'établissement/service demandeur ou au cabinet.

Recueil des attentes, évaluations de connaissances et questionnaires de satisfaction

Chaque session fait l'objet d'un recueil par un **questionnaire préalable** afin de recueillir vos attentes et répondre au plus près de vos besoins.
Puis en fin de session de formation, réalisation d'un **questionnaire d'évaluation des acquis,** afin d'évaluer vos connaissances en fin de session et votre progression.
Un **questionnaire de satisfaction** viendra recueillir votre ressenti sur la globalité de la formation dans un souci d'amélioration continue.

Nos méthodes :

Les méthodes pédagogiques utilisées par les formateurs sont référencées dans les fiches programmes remises aux stagiaires. Elles peuvent être adaptées selon la constitution du groupe, le message à transmettre ou la cible visée. Elles peuvent être, par exemple :

Affirmative **:** basée sur l'exposé, cette méthode est utilisée par le formateur au cours d'une formation pour des actions d'informations ou pour des apports théoriques. Le formateur veille, dans son intervention, à :
Structurer son discours pour permettre une assimilation plus aisée et efficace ;
Faire preuve de clarté pour être accessible et compréhensible par tous ;
Illustrer les apports théoriques par des images, des comparaisons et des anecdotes pour rendre l'exposé plus vivant et en faciliter la compréhension et la mémorisation.
Le formateur prévoit également un temps pour les questions.
Interrogative **:** elle permet aux participants de découvrir par eux-mêmes des contenus nouveaux. Le formateur transmet un savoir à travers des questions qui amènent les participants à réfléchir et à trouver des réponses pertinentes. Il utilise la reformulation pour s'assurer de la bonne compréhension mutuelle et pousser les stagiaires à aller jusqu'au bout de leurs idées.
Le formateur veille ainsi à la participation de tous.

Démonstrative **:** cette méthode est basée la pratique.
Le formateur montre l'exercice à réaliser et décompose chaque étape en détaillant les points clés de la démonstration. Puis le fait faire aux stagiaires afin de corriger les incompréhensions et/ou les maladresses.
Il est important que le formateur puisse utiliser le matériel que les stagiaires utiliseront sur leur lieu de travail.
Applicative **:** les participants mettent en œuvre ce qu'ils viennent d'apprendre. Ceci est possible via des exercices, des études ce cas, des jeux adaptés, des jeux de rôles, des simulations.
Le formateur explique le travail à faire en notant les étapes sur un tableau et indique le temps donné pour réaliser le travail.
Heuristique **:** cette méthode suscite l'imagination des apprenants pour les mener à de nouvelles découvertes. Différentes techniques peuvent être utilisées comme :

- Le brainstorming : le groupe s'exprime sur un sujet donné et le formateur inscrit les idées, les différentes réflexions de manière synthétique afin de mettre en lumière les connaissances, les compléter et en tirer les conclusions générales.

Pour la formation « simulateur de vieillissement » utilisation d'un matériel spécifique et de mises en situation sous forme d'ateliers.

Notre catalogue de formations est disponible sur simple demande et depuis notre site internet.

4. Règles de sécurité

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.
Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.
Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.
Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.
Nous rappelons que depuis le 1er février 2007, conformément à la législation (décret n° 2006-1386 du 15/11/06), fumer est interdit à l'intérieur de l'établissement.
Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.
Des règles de sécurité et de vie nécessaire au bon déroulement des formations sont précisées dans le règlement intérieur en annexe de ce document.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne formation !

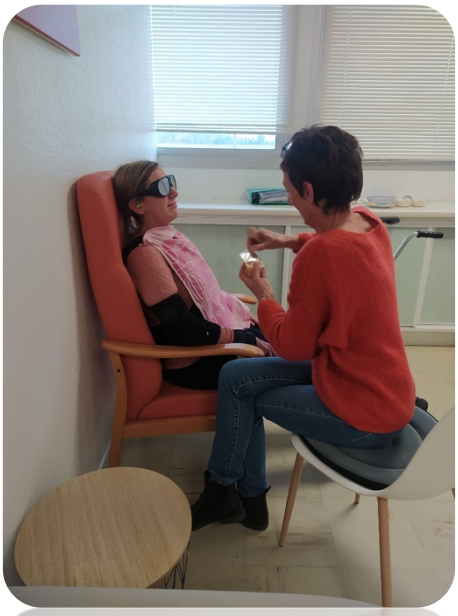

MEDICONSEIL FORMATION – 20 Rue de Carrère 64420 SOUMOULOU
contact@mediconseil-formation.fr – www.mediconseil-formation.fr – Siret: 835 149 824 00038
N° d'enregistrement 75640432364 - Tél. : 05.59.71.45.29

5. Annexe : le règlement intérieur

FO-RI-001-V004

Article 1 : Préambule

MÉDICONSEIL FORMATION est un organisme de formation et de conseil spécialisé dans le secteur sanitaire, social et médico-social domicilié 20 rue de Carrère 64420 SOUMOULOU, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 75640432364 auprès du préfet de la région Nouvelle Aquitaine.

Article 2 : Dispositions générales

Conformément aux dispositions du Décret N°91-1107 du 23 octobre 1991, portant application des articles L6353-3, L6352-4 et L6352-5 du code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de préciser :

- Les modalités de fonctionnement des stages et les mesures applicables aux stagiaires durant les actions de formation,
- Les dispositions relatives à la discipline,
- Les principales règles d'hygiène et de sécurité.

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline. Chaque stagiaire, dès l'entrée en formation, est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement intérieur, et pourra, si nécessaire, être sanctionné en cas de nos respect des règles.
Les participant.e.s sont invité.e.s à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toutes les personnes présentes le jour de la formation. Il est interdit aux participant.e.s :

- d'utiliser à des fins commerciales les supports de formation,
- d'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions,
- de déjeuner dans la salle de formation mise à disposition.

Article 3 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage, ainsi qu'en matière d'hygiène.
Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.
Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation, sont tenus de se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité fixées par le règlement intérieur de l'entreprise.

Article 4 : Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation.
Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite.

Article 5 : Utilisation du matériel

Le matériel ne doit être utilisé qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.
Toute anomalie dans le fonctionnement du matériel et /ou tout incident doivent être immédiatement signalés au formateur qui a en charge la formation suivie.

Article 6 : Consignes incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux du lieu de formation de manière à être connus de tous les stagiaires.
Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation.

Article 7 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme.

Article 8 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans le cadre de la formation ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 9 : Accès au poste de distribution des boissons

Les stagiaires auront accès au moment des pauses fixées aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes.

Article 10 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de formations.

Article 11 : Horaires – Absences et retards

L'horaire de début du premier jour de stage est précisé sur la convocation préalablement transmise aux stagiaires. Le premier jour, l'horaire de fonctionnement est défini en commun entre le groupe et l'animateur (début de la journée, arrêt déjeuner, fin de la journée), sachant que, le dernier jour du stage ne peut se terminer avant 16h30 et que le respect de l'amplitude globale de la formation est impératif. Chacun doit ensuite se conformer à cet horaire. Tout retard ou non-respect des horaires sera indiqué sur l'attestation de présence adressé à l'employeur.
Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui à en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de formation, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation,
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme de formation doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires,
- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'État ou une région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée des dites absences.

Des feuilles de présence sont émargées par les stagiaires et le formateur, cela par demi-journée.

Article 12 : Report de formation

En dehors des formations ASH « participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée » qui font l'objet d'une clause spécifique au sein de la convention toutes les formations proposées par le cabinet MEDICONSEIL FORMATION sont régies via la disposition suivante :

- En cas d'absence à une formation, le cabinet proposera aux stagiaires une ou des dates de rattrapage uniquement s'il fournit un certificat médical.

Article 13 : Organisation des actions de formation

Tous les éléments concernant les formations : programmes, formateurs, attestations de fin de formation, tarifs et modalités de règlement sont indiqués sur le catalogue des formations, sur le site internet, sur les conventions et convocations des stagiaires. Les modalités concernant les lieux de formation et horaires sont indiquées sur la convocation.

Article 14 : Accès à la formation

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à la formation pour suivre leur formation ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins,
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel ou aux stagiaires.

Article 15 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans la formation.

Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

Mediconseil Formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte ou dans les locaux loués par celui-ci.

Article 17 : Sanction

Constitue une sanction au sens de l'article R 6352-3 du Code du Travail toute mesure, autre que les observations verbales, prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.
Tout agissement considéré comme fautif par l'organisme de formation fera l'objet d'un avertissement écrit par l'organisme de formation qui indiquera les mesures susceptibles d'être prises et pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet des sanctions suivantes :

- Avertissement : cette sanction n'est pas de nature à compromettre la continuité de l'exécution de la formation, réalisée par le Stagiaire auquel il s'adresse. Elle se présente sous la forme d'un écrit, détaillant le(s) fait(s) considéré(s) par l'organisme de formation comme fautif(s), et la sanction appliquée.
- Exclusion temporaire : cette mesure est limitée à 2 jours.

- Exclusion définitive : cette mesure entraîne l'interruption définitive de l'action de formation, exécutée par le Stagiaire.

Les sanctions définies ci-dessus sont énumérées selon un ordre de gravité croissant.
Le choix de la sanction dans l'échelle ainsi définie sera fonction de la gravité de la faute.
La décision à intervenir dans chaque cas sera toutefois arrêtée en tenant compte de l'ensemble des facteurs personnels et matériels qui sont de nature à atténuer ou à aggraver la sanction applicable.
Le responsable de MEDICONSEIL FORMATION informera l'employeur du ou de la participant.e de la sanction prise.
Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article 18 : Entrée en application

Le présent règlement intérieur entre en application à compter du : 1er juin 2021. il sera modifié, conformément à la législation, si « MEDICONSEIL FORMATION » organise des actions de formation d'une durée supérieure à 500 heures.

Fait à SOUMOULOU le 21/03/2024

Le représentant de l'organisme de formation,
Angélique CROCHET

MEDICONSEIL FORMATION
20 rue de Carrère
64420 SOUMOULOU
Tel : 05 59 71 45 29
mail : contact@mediconseil-formation.fr
Siret : 835 149 824 00038